

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
9 avril 2026

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	23	24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de la commune de Sault, sous la présidence de Monsieur Alain GABERT, Président.

Étaient présents : Kévin ARCHANGE, Michel ARCHANGE, Agnès AUBERT, Bérandère BONNEFOY, Henri BONNEFOY, Sébastien BRUN, Frédéric CHANU, Fabien DEPOORTER (suppléant de Valérie BONNEFOY), Franck FIRMANN, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pascale GARCIA, Joëlle GIRAUDIN (suppléante de Nicolas ARCHANGE), Sébastien GROSS, Jean-Noël LEUCK, Audrey LOPEZ, Pierre LOUIS, Béatrice MARRIE, Marcel MILLOT, Kristell MOUQUE, Frédéric PASTEL, Elizabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO.

Étaient absents excusés : Nicolas ARCHANGE, Valérie BONNEFOY, Jessica PINEL PELISSIER

Pouvoirs : Jessica PINEL PELISSIER à Jean-Noël LEUCK

Secrétaire de séance : Kévin ARCHANGE

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS DU SIAEPA DE LA REGION DE SAULT

En vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni excéder quinze vice-présidents.

Après installation des membres du Comité Syndical et l'élection du nouveau Président, Monsieur Alain GABERT propose de fixer à trois (3), le nombre de vice-présidents à élire.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'APPROUVER, dans toute sa teneur, la proposition de Monsieur le Président ;
- DE FIXER le nombre de vice-présidents à trois (3).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Kévin ARCHANGE



Le Président
Alain GABERT

